

Pour le vin, on devrait dire : consommer c'est boire. Mais comment consommera-t-on un habit ?

PHILIPPE.—Puisqu'on ne peut pas le manger, on ne peut pas le consommer ?

L'INSTITUTEUR.—Sans doute, on ne mange pas les habits, mais qu'en fait-on ?

PIERRE.—On les porte.

L'INSTITUTEUR.—Ne peut-on pas dire qu'on consomme un habit, si on le porte jusqu'à ce qu'il soit usé ?

PHILIPPE.—Je n'ai jamais entendu dire cela.

L'INSTITUTEUR.—On ne dit pas non plus habituellement qu'on consomme une maison. On trouverait que c'est une manière singulière ou drôle de s'exprimer ; toutefois, si quelqu'un s'en servait, qu'est-ce que cela pourrait vouloir dire ?

JACQUES (après un moment de réflexion).—Qu'on l'habite.

L'INSTITUTEUR.—Très-bien. Consommer une maison, cela ne peut vouloir dire qu'une chose : qu'on l'habite ; et la maison n'est entièrement consommée que lorsque... ?

PHILIPPE.—Il faut la reconstruire.

L'INSTITUTEUR.—Et comment consomme-t-on la musique ?

PIERRE.—En l'écoutant.

L'INSTITUTEUR.—Et le livre ?

JACQUES.—En le lisant.

L'INSTITUTEUR.—La denrée alimentaire est faite pour être mangée, l'habit pour être porté, la maison pour être habitée, la musique pour être écoutée, le livre pour être lu ; consommer un objet c'est donc... qui me dira le mot ?

PIERRE.—En faire usage.

JACQUES.—L'utiliser.

L'INSTITUTEUR.—Oui, consommer, c'est utiliser ; c'est faire d'un objet l'usage ou l'emploi auquel il est destiné. Dites-moi maintenant ; coudre un habit, est-ce le consommer ?

JACQUES.—Oh non, coudre un habit, ce n'est pas l'utiliser, c'est le produire.

L'INSTITUTEUR.—Ce n'est donc pas le tailleur qui consomme l'habit ?

PIERRE.—Il consomme le drap, les aiguilles et le fil avec lesquels il le coud, ou le produit.

L'INSTITUTEUR.—En effet, les objets fabriqués, tant qu'ils sont encore chez le fabricant ou le marchand, sont des produits, ou des marchandises. Ces objets n'entrent en consommation que chez le dernier acheteur. Quand un objet cesse d'être en vente, on dit souvent qu'il est consommé.

Je voudrais bien savoir si le drap acheté par le tailleur est consommé.

PHILIPPE.—Pour le marchand de drap, oui, mais pas pour le tailleur.

L'INSTITUTEUR.—Le tailleur achète le drap comme matière première [vous vous rappelez ce que cela veut dire], il le travaille, c'est-à-dire le transforme en habit. Le drap a été utilisé.

Peut-on transformer tous les produits ?

JACQUES.—On ne peut pas transformer l'habit.

PIERRE.—Ni la maison.

L'INSTITUTEUR.—Vous comprendrez maintenant qu'il y a : 1^o. des consommations utiles [quand on fait usage d'un objet] ; 2^o. des consommations reproductives (matières premières, rentes et autres placements), et 3^o. des consommations stériles, quand on détruit des objets sans les utiliser ni les transformer.

Quand on parle de consommer sans autre explication, cela veut toujours dire utiliser."

LUXE ET ÉPARGNE.

Philippe ne pouvait comprendre qu'il fût possible de détruire des objets sans les utiliser, ou comme l'instituteur avait dit, *consommer stérilement*. Il demanda quelques explications.

L'INSTITUTEUR.—Il ne faut pas prendre à la lettre le mot

détruire, il s'agit seulement de faire qu'un objet utile ne rende aucun service. Par exemple, lorsque quelqu'un achète un livre, et que sans le lire, on le laisse pourrir dans un coin, le livre [ou l'argent qu'il coûte] aura été consommé stérilement, sans qu'on ait eu besoin d'en déchirer les feuillets.

JEAN.—C'est comme si l'on m'achetait une poupée ; je ne jouerais jamais avec une poupée, je la jetterais.

PIERRE.—Tu pourrais la donner à ta sœur, cela lui ferait plaisir et à toi aussi.

PHILIPPE.—Mais on ne peut pas consommer utilement une poupée.

L'INSTITUTEUR.—Si, on le peut. D'abord, il est très permis de se récréer ou de jouer, après avoir bien travaillé ; puis, les poupées sont pour les petites filles un moyen bien agréable d'apprendre à coudre ; enfin, faire plaisir à quelqu'un, comme le voudrait Pierre, cela peut souvent être considéré comme un emploi utile.

PHILIPPE.—Ce n'est donc pas toujours un emploi utile.

L'INSTITUTEUR.—Supposons qu'un homme ait gagné par son travail 3 francs dans une journée ; si au lieu du pain et autres objets indispensables à ses enfants, il leur achetait des gourmandises, aurait-il fait un bon emploi de son revenu ?

PHILIPPE.—Le ne dis pas... ; il faut commencer par acheter le nécessaire ; mais cet homme aurait agi bien plus mal s'il avait mangé lui-même les gourmandises.

L'INSTITUTEUR.—C'est un bon sentiment, cela, Philippe. En somme, quand on a un revenu, on devrait toujours commencer par acheter les choses nécessaires ou utiles, et sur l'argent restant on peut faire la part des dépenses d'agrément et la part de l'épargne.

JACQUES.—Tout le monde n'a pas le même revenu, il y a des gens riches, et d'autres qui ne le sont pas du tout.

PHILIPPE.—Les riches ont de belles et bonnes choses. Ils vivent dans le luxe.

L'INSTITUTEUR.—Lorsqu'on a un revenu assez grand, on peut dépenser une certaine somme pour l'agrément, cela est parfaitement permis. Il ne faut pas croire, cependant, que toutes les dépenses qui ne sont pas destinées à se procurer du pain, de la viande, des pommes de terre, soient des dépenses de luxe. Il y a d'autres besoins que ceux du corps, et pour un homme instruit un livre est souvent un objet presque aussi nécessaire que du pain. L'emploi qu'un homme fait de son revenu, cela le regarde ; s'il en fait un mauvais usage, s'il dépense plus qu'il ne devrait, s'il ne se réserve pas une poire pour la soif, il le regrettera amèrement. Toutes les fautes se punissent par leur conséquence.

JACQUES.—Mais les pauvres ne peuvent pas faire des économies.

L'INSTITUTEUR.—Il ne faut appeler pauvres que les personnes qui, faute de travail, n'ont momentanément aucune ressource. Dès qu'il y a un salaire raisonnable, on ne devrait pas parler de pauvreté. J'ai connu des personnes qui avaient un bien faible salaire, et qui sont parvenues néanmoins, en se privant de l'inutile, à faire des économies.

—Magasin d'éducation et de récréation.

(A continuer.)

PEDAGOGIE.

Leçons familières de langue française.

DES DIX PARTIES DU DISCOURS.

Introduction.—(Suite)

La proposition, c'est, —je pense que maintenant vous comprenez bien ce que signifient ces mots, —l'énoncé d'un jugement,